

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 novembre 2015

n°9

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Mise en place d'un règlement pour le jeu-concours "Les dessous du Théâtre" organisé dans le cadre de l'anniversaire du Théâtre Blossac.

Le service Pays d'art et d'histoire, qui a pour mission la valorisation du patrimoine de l'Agglomération, s'associe à la manifestation anniversaire du Théâtre Blossac organisée du 4 au 7 décembre 2016.

A cette occasion, des spectacles et/ou concerts seront proposés gratuitement aux Châtelleraudais par des associations ou des établissements scolaires du territoire.

Afin d'éveiller le public de cette manifestation à la valeur et aux richesses patrimoniales du Théâtre Blossac, un film réalisé par le service communication sera diffusé avant chaque représentation. Intitulé "Les dessous du Théâtre", il montrera au public des aspects insoupçonnés du Théâtre Blossac.

Afin de rendre ludique la présentation de ce film, un quiz dont les réponses se trouveront dans le reportage sera mis à disposition des spectateurs. La participation à ce jeu-concours permettra de remporter des places gratuites pour les visites guidées du Théâtre, très prisées pendant les fêtes de fin d'année.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

CONSIDERANT que l'organisation d'un jeu-concours autour du Théâtre Blossac est de nature à valoriser la manifestation "Anniversaire du Théâtre",

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement pour définir les modalités du jeu-concours,

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce jeu-concours photographique, dont un règlement.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 20/11/2015

Publié au siège de la CAPC, le 23/11/2015

n° 6822

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER